

l'Allemagne, c'est la réfutation la plus capitale et la plus désintéressée de la thèse des adversaires de l'Eglise et de la Papauté. Le grand homme d'état met à néant les préjugés et les erreurs qui ont eu trop longtemps cours en Europe.

Voici quelques passages de ce discours :

“ J'ai lu, dans certains journaux que, depuis Olmutz, jamais la Prusse n'a subi une humiliation plus grande.

“ Canossa est ensuite la formule qu'on me jette immédiatement à la face. Mais j'ai déjà indiqué, dans mes discours d'alors, ce qu'il fallait entendre par Canossa et quelle était la portée de cette expression. J'ai ajouté, en effet, que le gouvernement cherchait, avec toute la sollicitude qu'il doit à ses sujets protestants et catholiques, les moyens de sortir de la situation actuelle pour entrer dans un état meilleur, et de la manière la plus pacifique et troublant le moins la Constitution. J'ai déclaré que le gouvernement devait aux populations catholiques de chercher sans cesse les voies qui conduisaient à démarquer dans l'intérêt de la paix intérieure les limites entre l'Etat et l'Eglise. J'ai exprimé l'espoir qu'un Pape pacifique arriverait au pouvoir. Cette espérance s'est accomplie après trois ans. Je puis en appeler aux premières déclarations de Léon XIII, à son avènement au trône : “ Nous continuons, disait-il, à travailler pour la nation allemande au milieu des difficultés de tous genres, et Notre âme n'aura de repos que lorsque la paix religieuse sera rétablie en Allemagne ”. Je crois que ces citations suffisent à réfuter l'erreur, comme si nous avions jamais considéré les lois de combat comme une base durable pour l'avenir de la Prusse.

“ Dès que Léon XIII est monté sur le Siège de Saint-Pierre, j'ai renoué *publici juris* les relations avec le Vatican ; j'ai ouvert des négociations avec Mgr Masella, qui promettaient d'être couronnées par le succès jusqu'au moment où le cardinal Franchi devint secrétaire d'Etat et où les négociations furent suspendues. J'ai négocié plus tard avec le secrétaire d'Etat actuel, le cardinal Jacobini. J'ai donc travaillé sans relâche à l'œuvre de la paix.”

M. de Bismarck déclare ensuite que la dignité du roi ne saurait souffrir de ce que “ Sa Majesté cherche à accéder aux vœux de ses sujets catholiques ”. Il avoue que les lois de mai tendraient à un but que, par la force des choses, elles ne pouvaient pas atteindre ; qu'elles étaient des lois de combat, et qu'on n'a jamais songé à en faire des lois permanentes. Il a fixé dans son esprit le point jusqu'auquel le roi peut aller pour satisfaire ses sujets catholiques sans porter préjudice à sa dignité. Dans cette question, on pouvait faire de nombreuses concessions au sujet de l'éducation des jeunes ecclésiastiques ; on pouvait abandonner bien des choses que, dans le fort de la lutte, on considérerait comme des colonnes de l'Etat.

Comment donner aux sujets catholiques de Sa Majesté l'intelligence précise des intentions du gouvernement ?

“ Il y avait deux voies : la législation pure et simple, et l'entente préalable avec la Cour de Rome. J'ai préféré cette dernière pour plusieurs motifs. Non que j'aie voulu une double négociation, mais j'ai cru utile de faire connaître à Sa Sainteté votre projet de loi et d'entendre son jugement, sans promettre de changer la loi selon les désirs du Pape. J'ai choisi cette voie, **parce que j'ai l'impression** que je trouverais le Pape plus plein d'intérêt pour la consolidation de l'empire et le bien de la patrie que je n'en ai trouvé jadis au Reichstag.

“ Je crois le Pape plus favorable à l'Allemagne que le Centre. Le Pape est un homme sage, pondéré et pacifique. Je ne veux pas discuter si l'on peut dire la même chose de tous les membres du Reichstag. (Rires). Il n'a pas non plus